



LA LSIE PEUT ÊTRE ACCEPTÉE SANS CRAINTE

AGEFI - 14.01.2021

PARMI LES OBJETS SOUMIS AU VOTE LE 7 MARS PROCHAIN FIGURE LA LOI SUR FÉDÉRALE SUR LES SERVICES D'IDENTIFICATION ÉLECTRONIQUE.

Celle-ci a pour objet «l'établissement de moyens d'identification électronique («e-ID»), grâce auxquels tout un chacun pourra s'identifier dans le monde virtuel selon des données confirmées par l'Etat». L'objectif est de permettre les transactions et les démarches en ligne, ainsi que leur développement, de manière à la fois simple et sécurisée. Les opposants à cette loi, qui acceptent pour la plupart le principe de l'e-ID, fustigent le choix opéré par le législateur de confier au secteur privé le développement et la production des supports technologiques ad hoc, malgré des conditions aussi strictes que nombreuses et une étroite surveillance étatique.

Cette défiance à l'égard des entreprises privées, habituelle dans les milieux de gauche, est plus difficilement compréhensible de la part de représentants de certains cantons, dès lors qu'ils doivent savoir que la collaboration entre Etat et privés n'est pas nouvelle, par le biais notamment d'octrois de concessions, de partenariats public-privé ou de marchés publics. La possibilité de déléguer des tâches publiques est d'ailleurs expressément prévue à l'article 178 alinéa 3 de la Constitution fédérale. A ceux qui comparent l'e-ID aux documents d'identité officiels, on signalera en outre que la confection

de ces derniers n'est pas confiée à des fonctionnaires qui œuvrent dans les sous-sols du Palais fédéral, mais à des acteurs externes, soumis aux conditions de l'article 6a de loi fédérale sur les documents d'identité des ressortissants suisses.

Quant aux craintes relatives à l'utilisation des données personnelles, elles font un peu sourire, puisque la loi constitue, pour ceux qui souhaitent requérir une e-ID, un progrès par rapport à la situation actuelle (les exigences vont au-delà de la loi sur la protection des données). Il faut bien avoir à l'esprit que toute personne qui effectue des opérations en ligne est aujourd'hui titulaire d'une multitude d'identifiants, qui n'offrent pas tous des garanties en la matière: les «login» et mots de passe (parfois complétés de codes de sécurité) des boutiques en ligne, réseaux sociaux, plateformes de vidéo à la demande, comptes bancaires, SwissPass CFF ou e-administration sont autant de e-ID utilisées quotidiennement sans encadrement étatique et sans que ça n'émeuve les utilisateurs.